

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 287

Artikel: La démission des autorités cantonales
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026643>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FRIBOURG

La démission des autorités cantonales

Les paysans, furieux, sont entrés en ville de Fribourg. Résultat : le centre de la ville bloqué par près de cinq cents véhicules agricoles, tracteurs, moissonneuses et autres chars, mobilisés pour la circonstance. Une opération qui a bien duré deux heures et demie, à l'heure où elle ne pouvait que causer les plus importants désordres (et par là-même avoir la plus grande « publicité »), celle où les dîneurs se pressent vers la soupe, ou plus tard lorsque revient le moment de « pointer » la demie au bureau ou à l'usine.

La raison de tout ce remue-ménage ? La manifestation avait pour but de protester contre la retenue sur le prix du lait, considérée comme une diminution injustifiée des salaires paysans.

L'explication, il faut le préciser immédiatement, n'atteint pas vraiment le public, qui voit plutôt dans ces désordres une nième explosion de la colère paysanne, dont les imbrications et les conséquences ne sont pas claires.

A la clef de cette incompréhension mutuelle,

et qui est une des caractéristiques les navrantes du problème paysan, le manque de perspectives précises des revendications et des manifestations. Les projets à long terme font en effet notoirement défaut.

Verra-t-on dans ces événements les signes précurseurs d'un éveil du syndicalisme paysan qui pourrait être demain le creuset d'idées nouvelles et permettra de remodeler le visage d'une agriculture suisse qui en a tant besoin ? Rien ne se dessine concrètement, au-delà de certaines velléités vite noyées dans les discordances entre organisations... et organisateurs.

Dans le cas fribourgeois, l'interprétation de la colère paysanne ne doit pas laisser place à de trop larges « excuses » constructives : on est là d'abord devant l'expression d'une fureur mal contrôlée, ou pas contrôlée du tout, d'une fureur viscérale contre les citoyens-consommateurs et les autorités qu'ils élisent. Témoin ce climat de haine et de menaces qui a culminé en des attaques au grand jour contre le député socialiste Félicien Morel.

Pas d'appel ici à la répression policière ! Mais comment ne pas souligner aussi ce qui a frappé la ville de Fribourg ? A savoir l'attitude non seulement bienveillante, mais tout simple-

ment démissionnaire du gouvernement, et singulièrement du chef du Département de l'agriculture et de la police, en la circonstance.

A ce stade, une conclusion s'impose ; si une quelconque insécurité électorale paralyse à ce point les autorités qu'elles en deviennent impuissantes, et incapables de réagir, alors leur retrait s'impose en faveur de nouveaux responsables dont les mains ne seraient pas totalement liées. Bien sûr, le canton de Fribourg reste un canton à forte densité agricole (un peu moins du cinquième de sa population est engagée dans ce secteur), bien sûr le climat de la paysannerie y reste lourdement hypothéqué par des événements récents et encore douloureux (ce fut, en 1972, une manifestation totalement incomprise chez Denner, et en 1973 le blocus des 35 000 litres de lisier quotidien dans une entreprise de la Migros), mais cela ne saurait excuser l'effacement de l'exécutif cantonal.

Et ce ne sont pas les commentaires du rédacteur en chef de « La Liberté », François Gross (numéro du 21.9.74) qui contribueront à clarifier le débat : « Mal informé par ses préfets ou peu enclin à faire montre d'autorité, le gouvernement cantonal a gardé un silence prudent » ; avouons plus franchement que les

VAUD

La doctrine du président du Synode

Dans un récent article de « La Nation », M. Alphonse Morel a étayé ses théories élitaires par des extraits d'une étude dont il omet la référence. Il soutient que l'hérédité pèse plus dans le comportement d'un homme que son milieu et son éducation. Il en conclut qu'il convient de main-

tenir le recrutement scolaire fondé sur la classe sociale.

Il y a peu de domaines où l'on entretient autant la confusion mentale, où l'on utilise n'importe quel fragment de théorie pseudo-scientifique pour maintenir les privilèges acquis. Les travaux publiés sous l'autorité de l'Unesco ont depuis longtemps anéanti la valeur des idéologies racistes, qu'elles soient biologiques ou phrénologiques. Alors les nostalgiques de Gobineau s'accrochent à des bribes mal comprises ou extraites

de leur contexte pour justifier le privilège du fils à papa de la boîte à bachot.

Dire que l'hérédité conduit le comportement d'un homme plus que l'influence du milieu, c'est jouer dangereusement sur le mot « comportement ». Certes l'hérédité amène-t-elle un homme à marcher sur deux jambes au lieu de quatre pattes, à respirer par les poumons et non par des branchies, à vivre en société plutôt qu'en solitaire. Il s'agit là d'un conditionnement biologique entraîné par deux millions d'adaptations ou/et de